

.Procès-verbal d'Assemblée Général Extraordinaire

.Nomination du gérant de la SARL 2A SERVICE

Le 11/10/2023 à 10h00 au siège de la société, **9 Bis, rue Maurice Ravel, 34500 Béziers,**

Les associés de la société **SARL 2A SERVICE** (Société à Responsabilité Limité au capital de **1 000,00 €**) ont tenu leur assemblée générale extraordinaire.

Associés présents :

Monsieur Brahim LAFDIL, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 01 à 50 parts

Monsieur Abdelkader LAKBIR, propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100 parts

Monsieur Brahim LAFDIL préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés,
- texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : **Nomination du Gérant.**

.Première résolution

L'assemblée décide de nommer **Monsieur Brahim LAFDIL**, désigné le premier gérant bénévole non rémunéré de la société pour une durée indéterminée. L'intéressé déclare qu'il accepte cette fonction et qu'il n'a fait l'objet d'aucune décision judiciaire lui interdisant de l'exercer.

Les frais engagés par le gérant dans l'intérêt de la société lui seront remboursés sur justificatifs.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

.Deuxième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour remplir les formalités de publicité de la présente nomination.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Béziers, le 11/10/2023,

Monsieur Brahim LAFDIL



Monsieur Abdelkader LAKBIR

